



Communiqué de presse

Jeudi 1^{er} avril 2010

Les responsabilités de la puéricultrice et de l'infirmier(e) anesthésiste

Réunion d'information à Bordeaux Mardi 13 avril 2010

L'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes organise une soirée d'information destinée aux professionnels de santé.

Face à une législation en perpétuelle évolution, les puéricultrices, qui sont des infirmières spécialisées, doivent se tenir informées de leurs responsabilités individuelles dans l'exercice de leurs différentes missions aux côtés de l'enfant. Ces professionnel(le)s de santé doivent également être avisés de leurs droits et de leurs devoirs vis à vis des autres intervenants, tels que les auxiliaires de puériculture, les médecins, ou le personnel administratif.

*Dans l'exercice de son métier, une puéricultrice peut engager ses responsabilités juridiques pénales et civiles. Etant chargée d'enfants, souvent très jeunes, les risques d'accident (en cas d'erreur, de négligence, de matériel défectueux) sont plus lourds que dans l'exercice d'autres métiers. Il est donc important pour elle de connaître ses responsabilités, mais également celles de son employeur et des parents. Elle pourra ainsi mieux appréhender les situations à risques, les prévenir et agir ainsi avec plus de sérénité et de certitude. Les puéricultrices se sentent parfois prises entre le vide juridique (alors qu'elles désirent que la loi apporte des réponses précises à leurs problèmes éthiques) et la crainte des poursuites en cas de non-respect des règles légales, leur comportement étant alors jugé par des juristes et non par leurs pairs... **

Afin d'éviter des incidents ou des risques de procédure juridique, l'ANPDE propose toute l'année à ses adhérents des sessions d'information sur le cadre législatif et réglementaire de la profession.

L'ANPDE
& AIDARA (Association des Infirmiers Diplômés d'Anesthésie Réanimation de la région Aquitaine)
Invitent les professionnels de santé à se réunir
En présence d'un juriste de la MACSF
Mardi 13 avril 2010 à 19h00
Amphithéâtre de l'école de Sages-femmes
Hôpital Pellegrin
Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux

Contact : Anaïg Bellido, déléguée régionale ANPDE Sud Ouest
06.61.89.04.19 - bellidoanaig.anpde@gmail.com

* *Le Guide de la puéricultrice*, sous la direction de Jacqueline Gassier et Colette de Saint Sauveur, ed. Masson

L'ANPDE : 60 ANS D'EXPERTISE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'ENFANCE

L'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes a 60 ans. Fondée en 1949 et reconnue d'utilité publique depuis 1968, l'ANPDE réunit 3.000 des 11.000 professionnels qui veillent en France sur les enfants et les adolescents. Les puéricultrices sont spécialisées dans le développement des enfants et assument des responsabilités médico-sociales croissantes, dans le domaine des soins, de l'éducation, de la gestion et de l'encadrement, sans oublier l'accueil et le soutien aux familles.

www.anpde.asso.fr

Contacts Presse : Dominique Arnaud - 05 61 55 55 65/ 06 15 37 34 92 - d.arnaud@adeque.com
Virginie Fleurichampt 05 34 32 62 25 / 06 15 37 34 97 - v.fleurichampt@adeque.com